

**PIQUE NIQUE PLACE DE LA REPUBLIQUE
REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION**

N° 2022-101V

Le Maire de Carentan,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212.1 et suivants,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation à l'occasion d'un pique-nique place de la République le dimanche 5 juin 2022,

ARRETE :

- Article 1 :** La circulation sera interdite à tous véhicules, sauf véhicules de secours, place de la République le dimanche 5 juin 2022 de 8h00 à 20h00.
- Article 2 :** Le stationnement sera interdit place de la République du samedi 4 juin 2022, 20h00, au dimanche 5 juin 2022, 20h00.
- Article 3 :** La matérialisation sera assurée par les services techniques de la ville.
- Article 4 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Carentan Les Marais, le 6 mai 2022

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR.

